



S'INFORMER

Ah bon ? Il y a plusieurs types de lave ?

LAVE TORRENTIELLE

Celle-ci est provoquée par de **très fortes pluies en montagne**.

Elle est un mélange d'eau, de boue, de graviers, de roches, certains blocs parfois énormes, d'éléments divers arrachés en cours de route ... Dans les Alpes, les laves torrentielles les plus volumineuses ont déplacé **500 000 mètres cubes** de matériaux.



La Bérarde vue des airs, vendredi 21 juin.

La chapelle a ensuite perdu son clocher et une partie de la nef.

© Sécurité civile



Tout ceci **voyage vite**, jusqu'à 50 km/h.
Il faut au départ l'existence préalable d'un chenal (ravine, gorge, torrent...)

Ce mélange est appelé lave car comme celle des volcans,
il est **destructeur**,

érodant berges et zones de passage,
très rapidement et brutalement.

Le phénomène de lave torrentielle
est, de plus, **difficile à prévoir**.

Mais il a souvent lieu **après des canicules**,
l'air étant surchargé de vapeur d'eau.
De violents orages se déclenchent sur les
cimes, et la suite est connue...



AGIR



Ce phénomène est-il évitable ?

Constat actuel : non, d'autant qu'il est accentué par le dérèglement climatique.

Tous les ingrédients sont là pour l'augmentation du nombre de laves torrentielles:

- augmentation des températures
- davantage d'épisodes pluvieux marqués
- fonte des glaciers et dégel du sol en altitude.

Il reste donc à **s'adapter** à l'inéluctable

Certaines zones devront désormais être non constructibles ou abandonnées,

C'est parfois une question de vie ou de mort...

à tenter des aménagements : le Queyras



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) vise à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens en agissant à la fois

- sur les aléas
- sur les enjeux : terrains agricoles, industrie, habitat.

Il complète d'autres actions portées par les collectivités locales : études hydrauliques, diagnostic global de vulnérabilité, études de systèmes d'alerte...

La politique de restauration des terrains en montagne (RTM), consiste

- à **boiser** des terrains
- à **réaliser des ouvrages destinés à prévenir érosion,** inondations, avalanches et mouvements de terrain.

De nombreux exemples de réalisations d'ouvrages existent dans le bassin versant du Guil, (**seuils de stabilisation** dans les torrents du Rivet à Arvieux et du Chagnon à Vars-Sainte-Marie...)

Ces seuils ont pour but de **ralentir la course de l'eau et donc sa force**

d'érosion. Anciennement appelés « Chauffiaz », les seuils en bois sont aussi en béton. (Solution plus polluante)

Malheureusement, ils ne suffisent pas toujours à contenir ces laves.



Est-il donc sage de reconstruire dans les zones sinistrées ?

